

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

1 ep ADY
1 ep ST
1 ep SF

Date d'envoi de la convocation : 17/09/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 50
Nombre de votants : 56

Exprimés : Pour : 56 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille neuf, le vendredi 25 Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, THIEBOT François, DESCHAMPS Philippe, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur DESCHAMPS Philippe, Monsieur LAMOTTE Jean-François à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur COTTEBRUNE René, Monsieur LAMOTTE Jean à Monsieur LAMOTTE Noël, Madame LE COUTOUR Carole à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, ROUSSEAU François, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, HAYE Laurent, MARBACH Michel.

N° 2009 – 066

OBJET : Aménagement du site de stockage du Beuzembec – Avenants aux marchés

Exposé

Par délibération n° 2008-136 du 12 Décembre 2008, le Conseil communautaire autorisait le Président ou le Vice-Président délégué à signer le(s) marché(s) de travaux relatif(s) à l'aménagement du site de stockage du Beuzembec à Siouville-Hague, et les éventuels avenants ne dépassant pas de plus de 5% le montant du marché initial.

Après deux sinistres avec dégradations constatés les 18/05/2009 et 02/06/2009 pendant la réalisation des travaux, suivis de deux dépôts de plaintes auprès des services de la Gendarmerie des Pieux, des travaux supplémentaires ont été réalisés pour les lots suivants :

- Lot 4 : peinture des bardages extérieurs – Entreprise SAS VIGER et CIE
Montant HT initial du marché : **11 845,00 €**

Objet de l'avenant n° 1 : le présent avenant a pour objet de prendre en compte une augmentation dans le volume de travaux correspondant à la mise en peinture des grilles de protections des menuiseries extérieures pour un montant HT de 849,30 €
Le présent avenant n° 1 modifie l'acte d'engagement du marché initial et porte ainsi la rémunération à **12 694,30 € HT** (soit une augmentation de 7,17%).

- Lot 6 : alarmes intrusion – Entreprise FORCLUM Basse-Normandie STEN
Montant HT du marché initial : **12 814,42 €**

Objet de l'avenant n° 1 : le présent avenant a pour objet de prendre en compte une augmentation dans le volume de travaux correspondant à la mise en place d'un complément d'équipement de caméras pour un montant HT de 1 150,00 €.
Le présent avenant n° 1 modifie l'acte d'engagement du marché initial et porte ainsi la rémunération à **13 964,42 € HT** (soit une augmentation de 8,97%).

Déliberation

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 02/09/09,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer, dans le cadre des travaux pour l'aménagement du site de stockage du Beuzembec, les avenants aux marchés suivants :

Lot 4 : peinture des bardages extérieurs – Entreprise SAS VIGER et CIE - Rue Vauban – 50120 EQUEURDREVILLE, pour un montant HT de 849,30 € portant ainsi la rémunération du marché initial de 11 845,00 € HT à **12 694,30 € HT**,

Lot 6 : alarmes intrusion – Entreprise FORCLUM Basse-Normandie STEN – ZI de Digulleville – 50440 BEAUMONT HAGUE, pour un montant HT de 1 150,00 € portant la rémunération initiale de 12 814,42 € HT à **13 964,42 € HT**,

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget *Port*, nature 2313 (immobilisations en cours).

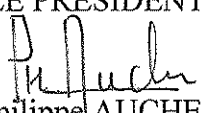
ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 8/10/09
et publication ~~ou notification~~
du : 30/09/09



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER